



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2026 02 17
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 19 février 2026
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 février, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE.

Excusés : Frédéric FOUQUET, Yann THOMAS, Dominique MALARY.

Mutualisation Ingénierie : Convention de mise à disposition du service « Ingénierie » communautaire auprès de la commune de Brem sur Mer pour la liaison cyclable « traversée du Pont de Brem » (Brem sur Mer / Brétignolles sur Mer) - Assistance à maîtrise d'ouvrage

La Commune de Brem sur Mer a sollicité l'assistance du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération afin de l'accompagner dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour son projet de piste cyclable « traversée du pont de Brem sur Mer » (liaison Brem sur Mer / Brétignolles sur Mer).

Aussi, dans ce cadre, il est proposé du Bureau Communautaire de conclure avec la Commune, une convention de mise à disposition du service « Ingénierie » communautaire pour la réalisation des missions suivantes :

- Mission 1 : Faisabilité
- Mission 2 : Programmation
- Mission 3 : Assistance Maîtrise d'Ouvrage au choix du Maître d'œuvre
- Mission 4 : Assistance suivi des études de maîtrise d'œuvre (ESQ, AVP, APD, PRO)
- Mission 5 : Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT)
- Mission 6 : Assistance en DET
- Mission 7 : Assistance Phase de réception.

Compte tenu du coût unitaire journalier défini à hauteur de 400 €, et du nombre prévisionnel d'unité arrêté à 8,5 jours, le coût de cette mise à disposition s'élève à 3 400 €.

À savoir que ce coût pourra être adapté au regard des tâches réellement effectuées.

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le principe de mise à disposition du service « Ingénierie » auprès de la commune de Brem sur Mer pour l'accompagner dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour son projet de piste cyclable « traversée du pont de Brem sur Mer » (liaison Brem sur Mer / Brétignolles sur Mer) ;

Article 2 : d'approuver les termes de ladite mise à disposition moyennant un coût unitaire journalier de 400 €, soit un montant total de 3 400 € pour 8,5 jours prévisionnels d'unité de fonctionnement, tels que présentés au rapport ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de service, les éventuels avenants et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

20 FEV. 2026

20 FEV. 2026

Givrand, le 19 février 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.